

**ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT
RCA15 22018**

PRENEZ AVIS que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté le règlement suivant lors de sa séance extraordinaire du 17 décembre 2015 :

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE 2016) (RCA15 22018)

Ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis. Il est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Montréal, le 24 décembre 2015

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement substitut